

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1182

présenté par

M. Peytavie, Mme Garin, Mme Rousseau, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,
Mme Chatelain, M. Fournier, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 38

À la fin de la première phrase de l'alinéa 13, supprimer les mots :

« et avec des psychologues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des député.es écologistes vise à appeler l'attention du législateur sur le risque, dans le cadre du présent dispositif, de relayer les Centres d'Action Médico-Sociale Précoces à de simples structures de coordination, au détriment de l'accompagnement que ces structures proposent, fondé sur une logique pluridisciplinaire.

Le groupe Ecologiste tient à rappeler son attachement à cette offre d'accompagnement et alerte sur les risque d'un glissement de l'accompagnement de la santé mentale vers un dispositif Mon Psy libéralisé.